

SECTION 18

CHAPITRE 92

INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV), et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39);
- b) les microphones, amplificateurs, haut-parleurs, écouteurs, interrupteurs, stroboscopes et autres instruments, appareils et équipements accessoires utilisés avec les articles du présent Chapitre, mais non incorporés à ceux-ci, ni logés dans le même coffret (Chapitres 85 ou 90);
- c) les instruments et appareils ayant le caractère de jouets (n° 95.03);
- d) les écouvillons et autres articles de brosse pour le nettoyage des instruments de musique (n° 96.03);
- e) les instruments et appareils ayant le caractère d'objets de collection ou d'antiquité (n°s 97.05 ou 97.06).

2.- Les archets, baguettes et articles similaires pour instruments de musique des n°s 92.02 ou 92.06, présentés en nombre correspondant avec les instruments auxquels ils sont destinés, suivent le régime de ceux-ci.

Les cartes, disques et rouleaux du n° 92.09 restent classés dans cette position, même s'ils sont présentés avec les instruments ou appareils auxquels ils sont destinés.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
92.01	PIANOS, MEME AUTOMATIQUES; CLAVECINS ET AUTRES INSTRUMENTS A CORDES A											
9201.1000.00	- Pianos droits	QA	10		18							
9201.2000.00	- Pianos à queue	QA	10		18							
9201.9000.00	- Autres	QA	10		18							
92.02	AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CORDES (GUITARES, VIOLONS, HARPES, PAR											
9202.1000.00	- A cordes frottées à l'aide d'un archet	QA	10		18							
9202.9000.00	- Autres	QA	10		18							
92.05	AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A VENT (CLARINETTES, TROMPETTES, CORNEMUSES,											
9205.1000.00	- Instruments dits «cuivres»	QA	10		18							
9205.9000.00	- Autres	QA	10		18							
92.06	INSTRUMENTS DE MUSIQUE A PERCUSSION (TAMBOURS, CAISSES, XYLOPHONES,											
9206.0000.00	.	QA	10		18							
92.07	INSTRUMENTS DE MUSIQUE DONT LE SON EST PRODUIT OU DOIT ETRE AMPLIFIE PAR											
9207.1000.00	- Instruments à clavier, autres que les accordéons	QA	10		18							
9207.9000.00	- Autres	QA	10		18							
92.08	BOITES A MUSIQUE, ORCHESTRIONS, ORGUES DE BARBARIE, OISEAUX CHANTEURS,											
9208.1000.00	- Boîtes à musique	QA	10		18							
9208.9000.00	- Autres	QA	10		18							
92.09	PARTIES (MECANISMES DE BOITES A MUSIQUE, PAR EXEMPLE) ET ACCESSOIRES											
9209.3000.00	- Cordes harmoniques	QA	10		18							
9209.9100.00	-- Parties et accessoires de pianos	QA	10		18							
9209.9200.00	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02	QA	10		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
92.09	PARTIES (MECANISMES DE BOITES A MUSIQUE, PAR EXEMPLE) ET ACCESSOIRES											
9209.9400.00	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07	QA	10		18							
9209.9900.00	-- Autres	QA	10		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.